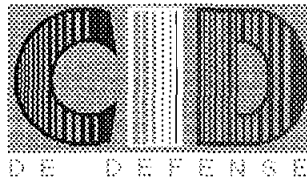


1998. J33

REPUBLIQUE FRANCAISE

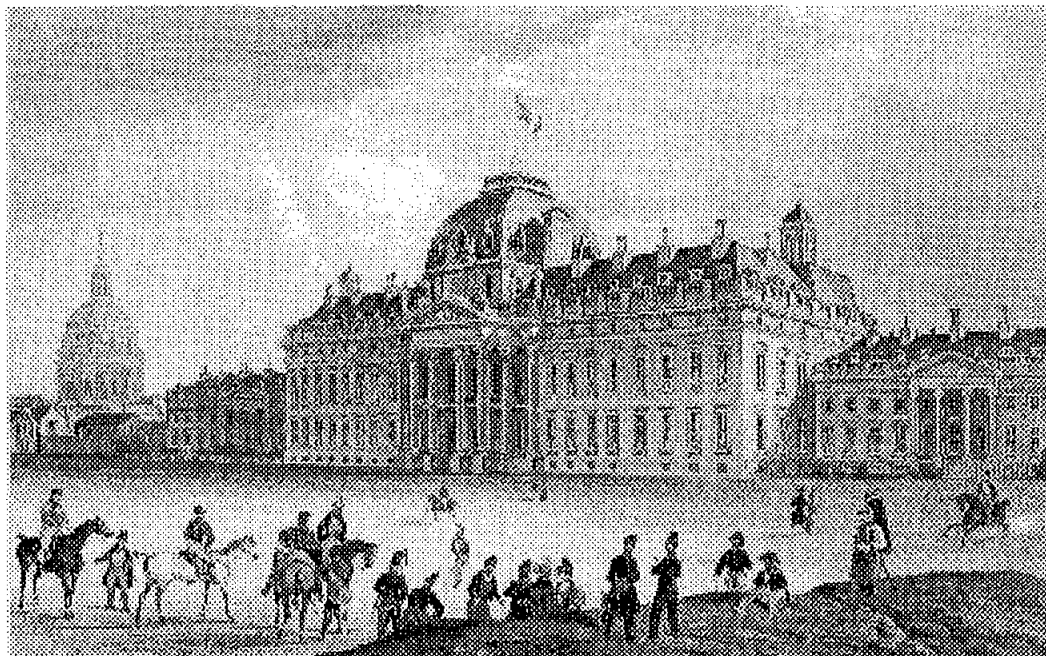
COLLEGE INTERARMEES

MINISTERE DE LA DEFENSE



MEMOIRE DE STRATEGIE

*Quelle stratégie militaire pour la nouvelle politique africaine de la France ?*



CC Martin FLEPP  
Division C, groupe C4

31 mars 1998

## *Sommaire.*

<b>1.- INTRODUCTION</b> .....	3
<b>2.- LA NOUVELLE POLITIQUE DE SECURITE AFRICAINE</b> .....	3
<b>3.- STRATEGIE MILITAIRE FRANCAISE ET NOUVELLE POLITIQUE</b> .....	4
3.1.- <i>Bases et forces prépositionnées</i> .....	4
3.2.- <i>Coopération militaire</i> .....	6
3.3.- <i>Stratégie opérationnelle</i> .....	7
<b>4.- STRATEGIE « PARTENAIRE » AMERICAINE</b> .....	8
4.1.- <i>Stratégie globale</i> .....	9
4.2.- <i>Stratégie militaire de prévention</i> .....	9
4.3.- <i>Stratégie opérationnelle directe</i> .....	10
4.4.- <i>Stratégie opérationnelle indirecte</i> .....	11
<b>5.- STRATEGIES « ADVERSAIRES » POTENTIELLES</b> .....	11
5.1.- <i>De la stratégie de guérilla à la stratégie du chaos</i> .....	11
5.2.- <i>L'émergence des polices régionales</i> .....	12
<b>6.- QUELLE STRATEGIE MILITAIRE AFRICAINE POUR LA FRANCE ?</b> .....	13
6.1.- <i>Constat</i> .....	13
6.2.- <i>Déduction</i> .....	13
6.3.- <i>Proposition</i> .....	14
<b>7.- CONCLUSION</b> .....	16

*ANNEXE A : Bibliographie*

*ANNEXE B : Carte des accords de défense et de coopération en Afrique*

*ANNEXE C : Tableau comparatif des armées africaines*

## 1.- INTRODUCTION

Les événements dramatiques, qui sont survenus en Afrique centrale ces dernières années, sont révélateurs d'une aggravation de l'instabilité du continent africain. Leur analyse a posteriori met en évidence l'imbrication des désordres affectant les différents pays de la région et la nécessité d'aborder les questions de sécurité sur ce continent d'une manière plus globale. Par ailleurs, si certains pays connaissent un développement économique plutôt encourageant, la grande majorité des pays africains sont sujets à des difficultés économiques, politiques, démographiques et sociales, très préoccupantes. D'autres sombrent même dans l'anarchie.

Prenant conscience de ce nouvel état qui menace la sécurité comme le développement des pays africains, la France a défini une nouvelle politique étrangère africaine. Les objectifs politiques sont ambitieux, plus nombreux que dans le passé, portés par une volonté politique affirmée au plus haut niveau de l'Etat.

Cependant la France en prend-elle les moyens ? Car « on ne doit pas perdre de vue, dans les affaires humaines, cette règle de souveraine sagesse, évidente mais constamment enfreinte : il faut proportionner le front politique et le front militaire »<sup>1</sup>. **Il s'agit donc d'examiner l'efficacité du front militaire face aux nouveaux enjeux politiques.** La stratégie générale militaire, telle qu'elle est décrite dans le *Concept d'emploi des forces*, est-elle vraiment cohérente avec la nouvelle politique ? Cette politique s'exerce désormais dans un cadre de plus en plus multilatéral. Les stratégies militaires de nos partenaires sont-elles compatibles avec la nôtre ? Quelles sont les stratégies militaires qui aujourd'hui s'y opposent ?



## 2.- LA POLITIQUE DE SECURITE AFRICAINE DE LA FRANCE

Jusqu'au début des années 1990 la politique de sécurité africaine de la France se caractérisait par une grande continuité. Formulée par le général de Gaulle, cette politique considérait que l'Afrique avait un intérêt hautement stratégique en raison de ses matières premières et d'une position commandant les principales voies d'approvisionnement énergétiques. L'Afrique étant un lieu d'expansion privilégié de l'hégémonie soviétique, il fallait en outre occuper le terrain et maintenir l'influence de la France face aux deux grandes puissances.

Après l'effondrement de l'URSS, cette politique a couru sur son erre pendant quelques années et n'a pas véritablement changé sur le plan militaire. Depuis 1996, le Président Jacques Chirac a progressivement défini une nouvelle politique de sécurité et de développement en Afrique. Cette politique s'inscrit dans une continuité mais tient compte de l'environnement africain tel qu'il se manifeste depuis 9 ans. Toute intervention sur le continent africain se fonde désormais sur certains principes :

- la fidélité avec nos partenaires dans le cadre des accords de défense et de coopération,
- l'ouverture à une réalité, celle des instruments politiques dont l'Afrique s'est dotée, comme l'Organisation de l'Union Africaine (O.U.A),
- l'ouverture à de nouveaux pays : la France veut sortir de son pré carré francophone,
- la non-ingérence dans les affaires africaines, de quelque nature qu'elle soit, politique, militaire ou autre,

---

<sup>1</sup> CASTEX, théories stratégiques tome III, p 287.

- des relations basées sur la recherche de véritables partenariats, respectueux de l'autonomie de décision des pays africains,
- un cadre de plus en plus multilatéral sous l'égide de l'O.U.A et de l'O.N.U., car la France a l'ambition d'impliquer davantage la communauté internationale dans ce continent.

Cette politique s'appuie sur deux moyens renouvelés, à proposer à nos partenaires :

- le remodelage de notre dispositif de prépositionnement, qui comprend notamment une amélioration des capacités de transport et des moyens de communication,
- le soutien de capacités proprement africaines de maintien de la paix, comme cela est mené depuis un an à Bangui avec la MISSAB<sup>2</sup>.

Les grandes lignes de la politique de sécurité africaine ayant été rappelées, voyons comment s'y insère la stratégie générale militaire française.



### **3.- STRATEGIE MILITAIRE FRANCAISE ET NOUVELLE POLITIQUE**

L'application de la stratégie générale militaire française au théâtre africain met en exergue le rôle primordial, dans le cadre de la prévention comme de la projection, des forces prépositionnées et de la coopération militaire. Il convient donc de confronter ces deux modes de présence et notre stratégie d'engagement ou d'intervention avec les principes de la nouvelle politique africaine.

#### **3.1.- Bases et forces prépositionnées**

##### *- Non-ingérence*

*«Première règle : s'interdire toute ingérence, de quelque nature qu'elle soit, politique, militaire ou autre. La France ne l'accepterait pas chez elle. Elle n'a pas à la pratiquer chez les autres.»<sup>3</sup>*

Cela signifie que la France, par principe, s'interdit d'intervenir militairement comme elle l'a souvent fait dans le passé, pour venir à la rescousse d'un pouvoir défaillant à la demande de l'Etat concerné. L'attitude de la France lors de la dernière crise du Congo en octobre 1997 marque bien ce changement. Si elle a évacué ses ressortissants et ceux qui lui en ont fait la demande, elle a refusé de se laisser impliquer plus avant dans le conflit interne.

Cependant, une unité militaire présente sur un territoire étranger n'est jamais neutre pour le pays hôte. Dès lors qu'il existe des troubles intérieurs, elle est considérée ipso facto comme supportant le pouvoir en place. Les événements survenus à Bangui en décembre 1996 illustrent cette ambiguïté<sup>4</sup>. Même si le comportement adopté à défaut d'être neutre s'est toujours voulu impartial, on ne pourra empêcher l'opinion internationale de suspecter une forme d'ingérence.

<sup>2</sup> Mission Interafricaine de surveillance des Accords de Bangui initiée par la France sous mandat de l'ONU et composée de détachements de 6 pays : Tchad, Gabon, Sénégal, Togo, Mali, Burkina Faso.

<sup>3</sup> Allocution d'ouverture du Président de la République devant la Conférence des Ambassadeurs, 27 août 1997.

<sup>4</sup> « Depuis le début de la mutinerie d'une moitié environ de l'armée centrafricaine, les troupes françaises jouaient un rôle ambigu. Dans les faits, elles s'interposaient entre les mutins et les forces restées loyales au président Patassé. Mais les deux camps reprochaient son attitude à la France, pour des raisons radicalement opposées. » Le Monde, 8 janvier 1997.

**Ainsi, la fonction de stabilité interne d'une force prépositionnée revêt désormais un aspect ambigu.** La force prépositionnée a un caractère dissuasif ; si la dissuasion vient à échouer le départ des forces françaises s'impose.

Cela peut nous amener à reconsidérer le choix de nos bases. Les pays-hôtes doivent être suffisamment stables par eux-mêmes. Notre départ de la Centrafrique ne relève-t-il pas de ce constat ? Par ailleurs, il convient de souligner la vulnérabilité de toutes nos bases africaines vis à vis des soulèvements intérieurs. En effet elles sont toutes situées dans des zones très peuplées et urbanisées.

*- Approche multilatérale et partenariat.*

*«La France n'oublie pas qu'elle est liée à huit pays africains par des accords de défense...Souvent anciens, ils doivent être désormais relus dans le contexte d'un partenariat politique plus équilibré...Nos relations doivent ainsi mieux favoriser la coopération entre armées africaines voisines, et laisser plus de place à la participation d'autres pays, en particulier européens, à la sécurité du continent.»<sup>5</sup>*

A l'issue de la décolonisation, plusieurs puissances européennes ont maintenu des forces stationnées sur leurs anciennes colonies dans le cadre d'accords de défense. Les effectifs ont progressivement été réduits et les bases ont été rétrocédées peu à peu. Aujourd'hui, parmi les pays européens, seule la France conserve encore un dispositif permanent<sup>6</sup> de bases et de forces prépositionnées à l'étranger. Désireuse à présent d'impliquer des pays européens dans la politique de sécurité africaine et consciente de sa position sur la scène internationale, la France doit plus que jamais justifier la singularité et le bien fondé de son dispositif.

Le terme « accords de défense » recouvre en fait des conventions de plusieurs types intéressant soit la défense extérieure, soit la défense intérieure. Certaines sont publiques, d'autres sont secrètes. On voit bien dans ces conditions que la notion même d'accords bilatéraux de défense contrarie une politique multilatérale. **La France est, de ce fait, tenue à une plus grande transparence.** Les bases et forces militaires implantées sur un territoire étranger sont des signes très visibles de puissance nationale. Ils servent une stratégie d'influence nationale que plusieurs pays européens contestent. Leurs dirigeants politiques sont soumis à la pression de l'opinion publique qui, de plus en plus, y voit une forme de néocolonialisme. Le bien fondé du dispositif de prépositionnement doit donc être présenté de façon complètement transparente aux partenaires de la France.

**Ainsi notre dispositif permanent présente des faiblesses au regard de ces deux nouveaux principes.** Il correspond davantage à la logique de notre ancienne politique qu'à celle d'une politique multilatérale et de non-ingérence. Nos cinq bases africaines sont les relais techniques et logistiques d'une politique fondée sur l'aptitude à l'intervention directe à partir de la métropole. Elles ont été choisies comme éléments d'une stratégie globale au service d'une politique de puissance exercée dans un cadre national. Pour pouvoir conserver ces bases sur la longue période nous devons consentir un effort particulier dans le domaine économique et dans

---

<sup>5</sup> Discours du Ministre de la Défense à Dakar, 20 octobre 1997.

<sup>6</sup> La Grande-Bretagne a fermé sa dernière base en 1992. Les effectifs français stationnés en Afrique s'élevaient à 23000 hommes en 1965, à 8100 hommes depuis 1970. Le nouveau dispositif prévoit en 2002 un contingent de 5550 hommes. Les cinq bases conservées sont : Djibouti, Dakar, N'Djaména, Libreville et Abidjan.

celui de la coopération militaire de chacun des cinq pays hôtes, pour assurer une plus grande stabilité dans ces pays. Sachant qu'un trouble intérieur entraînera le départ de nos forces, nous devons impérativement consentir des efforts supplémentaires (financiers notamment) dans le domaine économique et dans celui de la coopération militaire qui renforceront la stabilité interne des ces pays.

### ***3.2.- Coopération militaire***

La coopération militaire vient de faire l'objet d'une réorientation importante qui s'inscrit tout à fait dans la nouvelle politique africaine. Sa mission centrale est réaffirmée: « *aider, dans les pays où elle est présente, à l'établissement des conditions de sécurité indispensables au développement. Elle contribue ainsi directement à la prévention des crises et à la consolidation de l'état de droit et de la démocratie* »<sup>7</sup>. L'effort de coopération militaire s'exerce dans le cadre plus vaste de la coopération qui porte ainsi sur le développement dans tous les domaines institutionnels, sociaux et économiques. En Afrique la coopération ne se limite pas à une simple assistance technique, qui viendrait en accompagnement de vente de matériel militaire. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de constater le niveau d'armement modeste des pays avec lesquels la France a signé des accords de coopération (annexe B).

Les nouvelles orientations reprennent très clairement les principes de fidélité, d'ouverture, de partenariat et de « renforcement de capacité africaine de maintien de la paix » selon l'expression consacrée, mis en avant par la nouvelle politique de sécurité africaine.

#### *- fidélité et ouverture.*

« ... *rester engagés auprès de nos partenaires les plus proches, en modernisant le cadre de nos rapports; renforcer nos liens avec les autres pays africains, dès lors qu'ils le souhaitent.* »<sup>8</sup>

La France entend rester fidèle aux pays avec lesquels elle a des accords de coopération. Toutefois elle introduit des critères de bonne conduite<sup>9</sup> et de maintien de l'Etat de droit qui conditionnent implicitement le renouvellement de son aide. Par ailleurs, elle montre de l'intérêt pour les pays lusophones et australs qui connaissent un développement significatif. Les investissements qui y sont faits sont autant de nouveaux intérêts à défendre. **Le budget de la coopération<sup>10</sup> n'augmentant pas, l'ouverture vers de nouveaux pays se fera aux dépens des pays « du champ ».** Le dynamisme économique de certaines colonies anglo-saxonnes s'oppose à une trop grande fidélité vis à vis des pays francophones. Un signe tangible de cette volonté d'ouverture a été le rattachement du ministère de la coopération au ministère des affaires étrangères.

#### *- partenariat et méthode*

<sup>7</sup> Propos du général Rigot, chef de la Mission Militaire de la Coopération (MMC) , in *Jeune Afrique*, janvier 1998.

<sup>8</sup> Allocution d'ouverture du Président de la République devant la Conférence des Ambassadeurs, 27 août 1997.

<sup>9</sup> Le Président de la République préfère parler à ce propos de « bonne gouvernance ».

<sup>10</sup> Les crédits de la MMC en 1998 s'élèvent à 703,3 millions de francs, en baisse de 4,9 % par rapport à 1997.

La coopération n'exerce plus de présence directe au sein des unités des forces. Les postes de substitution, c'est-à-dire ceux qui exerçaient des responsabilités effectives dans le fonctionnement même des armées africaines, ont été officiellement presque tous supprimés.

**Le renforcement des capacités nationales africaines est une orientation fondamentale pour faire des interlocuteurs africains de véritables partenaires.** Les aides sont désormais attribuées selon une logique contractuelle avec obligation de résultat. Elles sont centrées sur des projets précis, élaborés par les pays concernés, mais rentrent dans des domaines que la France juge prioritaires. Ces projets sont formalisés par des protocoles d'accord particuliers, et doivent définir de manière précise, non seulement le but à atteindre, mais également les moyens consacrés par les pays et la Mission d'Assistance Militaire (MAM), le nombre et la qualité des assistants militaires techniques nécessaires à leur réalisation, avec l'échéance de fin de leur mission ainsi que l'aide logistique et les besoins nécessaires de formation.

Pour qui connaît l'Afrique, cette démarche « partenariale » à l'anglo-saxonne est ambitieuse. La notion du temps en particulier n'est pas la même en Afrique qu'en Occident. Gageons cependant que les mentalités évolueront et que cette méthode réussira.

*- Renforcement d'une capacité africaine de maintien de la paix (RECAMP) et action multilatérale*

Si la France n'exclut pas sa participation directe, elle encourage les Africains à prévenir et à régler les conflits qui les affectent. Elle apporte une contribution financière<sup>11</sup> à l'O.U.A. pour lui permettre de mener plus efficacement ces actions de maintien de la paix. Mais l'initiative majeure concerne la constitution de forces africaines de maintien de la paix. **C'est de plus le seul terrain où des pays européens peuvent nous rejoindre car ils n'accepteront pas de risquer des troupes en Afrique.** La France a su proposer et faire adopter par ses alliés britanniques et américains le concept RECAMP. L'équipement d'un bataillon et un hôpital militaire de campagne ont été mis en place à Dakar, début 1998. Ce matériel, stocké, est disponible pour ces seules opérations de maintien de la paix, à tout pays de la zone qui en aurait besoin. Il peut aussi être déstocké pour des exercices majeurs d'entraînement, comme l'exercice Guidimakha<sup>12</sup> de février 1998. La MMC consacra en 1998, 20 % de son budget (30 millions de dollars) à des actions de formation et d'équipement liées aux missions de maintien de la paix. Elle contribuera notamment à l'ouverture d'un centre régional d'entraînement au maintien de la paix à Zambrakro, en Côte d'Ivoire.

Ainsi, on constate une grande cohérence entre la nouvelle politique de sécurité et les nouveaux objectifs de la coopération militaire. Cependant, cette stratégie a-t-elle vraiment les moyens de s'exercer ? Il est permis d'en douter. Les moyens financiers et humains sont en légère diminution avec des objectifs beaucoup plus ambitieux. La mise en oeuvre pratique de ces directives passera par les assistants militaires formateurs. Y a-t-il une logique de gestion et de formation soutenue et cohérente pour ces personnels ? La transformation demandée concerne non seulement les méthodes de travail mais aussi, dans une large mesure, les mentalités. Ces actions demanderont une grande continuité.

<sup>11</sup> La contribution s'élèvera à 1 million de dollars en 1998.

<sup>12</sup> Cet exercice rassemblait 3700 hommes provenant majoritairement du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie, complété par des contingents de cinq autres nations - Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée Bissau - avec le soutien de la France (900 hommes), des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne à hauteur d'une section chacune.

### 3.3.- Stratégie opérationnelle

Notre stratégie d'engagement en Afrique est traditionnellement basée sur l'intervention très rapide pour contrer les menaces avant qu'elles ne deviennent trop importantes. C'est la réaction du pompier, schématisée par l'image suivante : mieux vaut un verre d'eau dans la seconde qu'un seau dans la minute ou une citerne dans l'heure. La rapidité et le renseignement sont les deux éléments clés. On voit alors bien tout l'intérêt de disposer de moyens prépositionnés, si possible au plus près des zones potentielles de crise.

Mais que devient cette stratégie si, pour des raisons politiques, l'action doit être retardée ? Au lieu du verre d'eau, il faut utiliser la citerne, voire l'eau du lac... Les conflits africains ne sont pratiquement jamais des conflits clairement interétatiques. On les assimile pour cette raison à des conflits internes, bien que des factions ou éléments étrangers y soient souvent mêlés. Le risque que nous courons est d'être obligés de laisser se développer un conflit, en sachant qu'il nous déstabilisera un peu plus tard et qu'alors les moyens à mettre en oeuvre pour le traiter seront hors d'atteinte. Certains scénarios de mise en oeuvre d'accords de défense peuvent nous amener à ce genre de dilemme. **La politique de non-ingérence affirmée par la France tend à limiter nos interventions africaines « en national » aux seules opérations d'évacuation de ressortissants.**

De même, les interventions multinationales selon le concept « RECAMP » demanderont inéluctablement un délai de réaction plus long que si elles étaient effectuées dans un cadre national. Ce délai supplémentaire entraînera un besoin de volume de forces d'intervention plus important. Il s'en suivra nécessairement un besoin de mobilité stratégique accru auquel il nous sera difficile de satisfaire compte tenu de nos moyens de transport limités. Il s'agit là d'une fragilité prévisible.

Ainsi notre stratégie d'engagement reste cohérente avec notre nouvelle politique s'agissant d'une opération nationale limitée à une évacuation de ressortissants, mais elle présente des faiblesses pour des opérations de plus grande ampleur en raison du manque de mobilité stratégique et du volume des forces nécessaires. Ces opérations s'envisagent dans un cadre de plus en plus multilatéral. La stratégie française doit être cohérente avec les stratégies de ses partenaires désireux d'être présents en Afrique.



### 4.- LA STRATEGIE « PARTENAIRE » AMERICAINE

La France invite les autres pays européens et occidentaux à participer au développement et à la sécurité de l'Afrique sans distinction de zone. Elle encourage également les organisations régionales et les pays africains à prendre un rôle plus actif dans ces deux domaines et se propose de les soutenir. C'est un changement d'orientation radical qui tranche avec les politiques de puissance menées depuis deux siècles sur ce continent. Ce contexte nous conduit à nous intéresser tout particulièrement à la stratégie militaire d'un acteur de plus en plus influent sur ce continent : les Etats-Unis.

#### 4.1.- Stratégie globale

La stratégie générale militaire américaine en Afrique est au service d'**une stratégie globale dont les objectifs sont avant tout économiques**. Cette stratégie globale vise, en s'appuyant sur les institutions de Bretton-Woods - Fonds Monétaire International et Banque Mondiale, que les Etats-Unis contrôlent -, à faire jouer le libéralisme pour profiter de toutes les opportunités économiques. Elle est sélective et s'exerce dans les pays dotés de matières premières significatives ou les pays africains les plus « riches ». La stabilité de l'Afrique du Sud et des pays bordant la mer rouge est également un enjeu stratégique, en raison de l'importance, pour l'économie américaine, du trafic maritime provenant du Golfe persique.

La politique extérieure américaine est traditionnellement basée sur des alliances avec des puissances régionales. C'est ainsi qu'en Afrique subsaharienne on peut voir se dessiner de futures alliances avec l'Afrique du Sud, et dans une moindre mesure avec l'Ethiopie et l'Ouganda. Il s'agit, dans le cas de ces deux derniers pays, de contenir l'influence du Soudan et de la Lybie, considérés comme hostiles aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont mis de côté leur syndrome somalien et effectuent un retour remarqué en Afrique. Le Président Clinton s'est engagé en juin 1997 au sommet du G7 de Denver à aider l'Afrique à devenir stable, prospère et dynamique. Sa tournée africaine<sup>13</sup>, la première d'un chef d'Etat américain depuis 22 ans, est plus que symbolique.

#### 4.2.- Stratégie militaire de prévention

Elle est principalement assurée par les différents programmes d'assistance militaire et par la présence, « à distance » mais rapidement basculable, des flottes de Méditerranée, de l'Atlantique et d'océan Indien dont les capacités militaires sont considérables.

L'assistance revêt deux formes principales : les programmes de formation Expanded International Military Education (EIME) concernant la formation de stagiaires africains aux Etats-Unis, et surtout les programmes des Military Training Team (MTT)<sup>14</sup>, équipes de forces spéciales, « spécialement formées » pour répondre aux besoins de formation des Africains dans les opérations de maintien de la paix . Le programme le plus connu est l'African Crisis Response Initiative (ACRI), pendant américain du concept RECAMP. Il s'agit de former, dans tous les pays volontaires, un bataillon de 800 h, capable de répondre aux futures crises. On leur apprend comment traiter avec des civils, maîtriser une manifestation ou canaliser une foule de réfugiés. Le programme s'étend sur deux mois. L'équipement fourni ne comprend pas d'armes; il s'agit de moyens logistiques, de transport et de transmissions. Quant à leur affectation, c'est aux Africains d'en décider. La première série de formation vient d'être achevée en Ouganda et au Sénégal. Plusieurs autres pays sont actuellement candidats : le Ghana, le Mali, le Malawi, et l'Ethiopie.

Les Américains ne stationnent des troupes sur un territoire étranger que lorsqu'ils estiment que leurs intérêts vitaux - il faut comprendre le plus souvent vitaux pour leur économie - sont en jeu. Ils évitent en effet d'entretenir des bases en territoire étranger en raison notamment des

---

<sup>13</sup> Le Président Clinton, accompagné de 800 hommes d'affaire était en Afrique du 31 mars au 4 avril 1998. Six pays étaient visités : le Ghana, l'Ouganda, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Botswana et le Sénégal.

<sup>14</sup> Les Américains utilisent ces équipes en Amérique centrale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue depuis de nombreuses années.

phénomènes de rejet qu'entraîne tôt ou tard une présence militaire étrangère d'une autre culture. Il n'y a pas de base américaine en Afrique car les Etats-Unis n'y ont pas d'intérêts vitaux pouvant être directement menacés. Les bases les plus proches sont situées en Europe du Sud et à Diego Garcia en océan Indien. La Navy et les Marines embarqués jouent donc un rôle important mais discontinu de présence militaire sur ce continent.

#### 4.3.- Stratégie opérationnelle directe

Depuis leur expérience malheureuse en Somalie, les Américains se montrent très prudents en ce qui concerne l'engagement de leurs hommes dans une opération sur le continent africain. Il ne saurait y avoir de troupes américaines engagées à terre si, là encore, leurs intérêts vitaux n'étaient pas en jeu. Dans ces conditions, les types d'engagement « direct » les plus plausibles sont les suivants :

- une intervention pour évacuer leurs ressortissants, ce qu'ils ont fait récemment à plusieurs reprises (Sierra Leone, Liberia, Congo),
- une opération limitée au soutien logistique, médical et humanitaire dans le cadre de l'ACRI ou de RECAMP ;

Toutefois, il est vraisemblable qu'en cas d'engagement même partiel dans une opération, les Américains envisageront systématiquement de se donner les moyens de renseignement et de commandement pour analyser en permanence la situation. En effet, la doctrine américaine prévoit que tout conflit limité, même mineur, peut dégénérer en conflit régional et donc est susceptible de les impliquer. Bien que l'occurrence d'un conflit majeur de ce type impliquant directement les Etats-Unis soit peu probable en Afrique, nous l'envisagerons car la stratégie d'engagement américaine est dimensionnée pour les opérations les plus contraignantes.

La stratégie opérationnelle américaine en Afrique est une stratégie de projection. Elle concerne tout particulièrement la Navy et les Marines, car, en l'absence de base à terre proche, un point d'entrée doté de fortes capacités de soutien et qui soit indépendant des bases avancées intermédiaires, des frontières amies, des autorisations de survol, et de toute autre facilité à caractère politique, ne peut venir que de la mer.

Cette capacité de projection est mise en oeuvre dans le cadre du concept « Operational Maneuver From The Sea » (OMFTS). Au coeur de ce concept se trouve l'idée de la manoeuvre opérationnelle : exploiter une faiblesse significative de l'ennemi pour lui porter un coup fatal. Cette manoeuvre doit s'appliquer sur le centre de gravité de l'ennemi, sur ce qui conditionne son aptitude à poursuivre efficacement le combat. « OMFTS » s'appuie sur deux grands principes :

- l'utilisation de la mer comme espace de manoeuvre pour les forces « expéditionnaires »; la haute mer, outre l'absence de contrainte diplomatique qu'elle procure, est une autoroute dont l'étendue contribue à fixer les défenses de l'adversaire et à entretenir l'incertitude sur les axes de pénétration.
- le traitement direct des « centres de gravité »<sup>15</sup> de l'adversaire, objectifs désignés des forces embarquées qui agissent directement depuis la mer sans marquer de pause sur la plage ; cela sous-entend une maîtrise technologique dans trois domaines :

---

<sup>15</sup> Ce centre de gravité peut être matérialisé par un objectif physique, une force militaire, une ville, ou une source d'énergie. Mais il résidera le plus souvent dans les éléments immatériels et fondamentaux des forces politiques et morales qui nourrissent la volonté de combat de l'ennemi.

- le renseignement, pour savoir exactement où agir,
- les moyens de transport et d'assaut<sup>16</sup> pour les mouvements « ship to objective »,
- une logistique opérationnelle capable de soutenir les forces au plus près de l'action à terre, en flux tendu.

Ce concept vérifie les grands principes de la guerre : concentration des efforts, économie des moyens et conservation de la liberté d'action. Il fait de la mer un arrière stratégique, tel que le définissait CASTEX, « l'arrière soutient l'avant, il est la base de sa capacité d'attaque et de sa capacité de résistance ». Il repose enfin sur une véritable intégration Navy-Marines, ce qui implique une étroite association des deux « services » en matière d'entraînement des forces et de conduite des opérations.

#### **4.3.- Stratégie opérationnelle indirecte**

C'est la stratégie utilisée en complément de la stratégie de prévention ou lorsque celle-ci a échoué et que les intérêts en jeu ne justifient pas un engagement direct. Elle consiste à soutenir l'Etat ou l'organisation armée dont l'action est considérée la plus positive, aux vues des intérêts nationaux, pour la résolution du conflit. Ce soutien se traduit par des livraisons d'armes, des formations données par des conseillers paramilitaires de sociétés « privées ». C'est ainsi que l'Ouganda et les forces armées de Kagamé ont vraisemblablement été soutenus ces dernières années, tout comme l'avaient été sur le théâtre yougoslave les Croates en 1995. Lorsque cette stratégie « grise » est mise en oeuvre, il est difficile de parler de stratégie partenaire... Il est dans l'intérêt de tous, Africains comme Occidentaux de faire en sorte que la stratégie de prévention l'emporte.



### **5.- STRATEGIES « ADVERSAIRES » POTENTIELLES**

Par stratégie adversaire potentielle il faut comprendre adversaire de la paix et de la stabilité africaine, au sens, il est vrai, occidental. En effet les intérêts de la sécurité internationale sont définis par rapport aux concepts ethnocentriques, qui ne sont pas nécessairement partagés par tous les membres de la communauté internationale et en particulier africaine.

#### **4.1.- D'une stratégie de guérilla à une stratégie du chaos**

A la logique marxiste de la subversion aux fins politiques qui prédominait durant la guerre froide, se sont substituées des logiques tribales, ethniques ou religieuses, aux fins souvent individualistes et financières. Il y a une privatisation de la violence.

On parle de guérilla comme pour mieux faire ressortir la faiblesse apparente des unités conventionnelles militaires et l'importance a contrario des organisations paramilitaires, des bandes armées et milices. Cet état est accentué par la prolifération de l'armement léger<sup>17</sup>. **Cette**

<sup>16</sup> Ce sont les V22 Osprey, les Landing Craft Air Cushion ou LCAC, les hélicoptères ravitaillables CH 53 etc...

<sup>17</sup> Dans le seul Mozambique, on estime qu'environ 1,5 millions d'AK 47 sont en libre circulation. Des économies d'armement « léger » s'étendent sur l'Afrique avec d'autant plus de facilité que ces types

**prolifération négligée par les Occidentaux est certainement en partie responsable de la recrudescence de la violence en Afrique.** Aujourd'hui, dans de nombreux pays africains, la possession d'une arme automatique procure un véritable statut social. La violence s'est ainsi individualisée. Les équilibres internes des sociétés sont donc très fragilisés. C'est pourquoi il est parfois plus exact de parler de stratégie du chaos ou d'absence de stratégie, aux finalités financières et claniques, plutôt que stratégie de guérilla dont la finalité est généralement politique.

Une autre caractéristique marquante de cette stratégie du chaos réside dans sa localisation géographique : elle est de plus en plus urbaine. Les villes sont des objectifs de choix car elles rassemblent les biens matériels immédiatement saisissables. De plus, avec leurs quartiers périurbains souvent misérables, elles constituent des viviers pour le recrutement de rebelles.

Cependant, la nature ayant horreur du vide, se mettent en place des polices régionales africaines.

#### **4.2.- L'émergence de polices militaires régionales africaines**

Lorsque certains Etats sont militairement parlant assez forts, ils peuvent être tentés d'ordonner « à leur façon » le désordre qui autour d'eux les menace. En effet, l'attitude très exigeante et souvent hypocrite de la communauté internationale, qui pour masquer son manque de volonté ou son impuissance, se contente d'inviter les parties à rechercher des solutions pacifiques, ne suffit pas toujours.

Des actions armées sont alors menées par des « polices militaires » n'ayant pas la visibilité d'une véritable armée. Les zones de désordre étant des zones de non droit, les agressions ne sont pas clairement dirigées contre l'Etat du pays concerné. Ces polices exercent alors un contrôle et instaurent leur « droit ». C'est ainsi qu'en Afrique de l'Ouest, le Nigéria s'y est déjà prêté à l'occasion du déploiement de l'ECOMOG<sup>18</sup> au Libéria.

Dans l'Afrique de l'Est, en fait de police militaire, il est parfois plus exact de parler d'armée. En effet certains de ces pays ont des capacités militaires tout à fait significatives. Leurs armées sont passées d'un stade artisanal à un stade industriel. Le Président Museveni de l'Ouganda a ainsi su imposer son ordre régional grâce à l'efficacité de ses « polices » et de celles de son allié Kagamé du Rwanda.

Pour autant, toutes les stratégies africaines régionales ne doivent pas être considérées comme des stratégies adversaires. Une étude complète devrait tenir compte de la stratégie militaire de l'Afrique du Sud, partenaire résolu de la sécurité africaine et qui pèse d'un poids politique et économique déterminant en Afrique subsaharienne. Cependant les éléments d'information manquaient pour la faire figurer en bonne place.



---

d'armements ne font l'objet d'aucun embargo, ni d'aucun contrôle sérieux de la part d'organismes internationaux.

<sup>18</sup> Cette mission a été menée sous la coordination de l'OUA. Les forces nigériennes (80% de l'effectif) ont été accusées d'entretenir le conflit et de prendre part à une économie de pillage.

## **6.- QUELLE STRATEGIE MILITAIRE AFRICAINE POUR LA FRANCE ?**

### **6.1.- Constat**

Nous avons donc mis en évidence les points de faiblesse de notre stratégie militaire au regard de certains principes directeurs de notre nouvelle politique :

- la fragilité politique intrinsèque d'une force prépositionnée située dans un pays instable, compte-tenu de notre volonté de non-ingérence,
- le manque de transparence des accords de défense vis à vis de nos partenaires européens et américains,
- l'impossibilité de conduire des opérations d'ampleur moyenne sans faire appel à nos partenaires,
- des moyens militaires, financiers et humains qui ne permettront pas d'atteindre tous les objectifs de la coopération militaire.

L'analyse de la stratégie américaine nous amène au constat suivant : les Américains mettent leurs efforts dans la coopération militaire et dans le renforcement des capacités nationales africaines. Ils misent beaucoup sur la prévention et, signe d'un intérêt nouveau pour le continent, ils commencent à privilégier des puissances africaines régionales. Les Américains sont enfin les seuls à pouvoir mener des actions d'envergure en tout point du continent, mais ils ne sont pas prêts à risquer leurs hommes.

Quant aux stratégies militaires qui sont susceptibles de menacer la paix sur ce continent, elles sont de deux types :

- une stratégie du chaos, caractérisée par la violence de combattants que l'on ne peut clairement identifier comme des soldats appartenant à une structure organisée d'Etat; elle concerne la plupart des régions conflictuelles et en particulier dans les villes,
- une stratégie militaire plus traditionnelle, expression de la volonté d'une puissance régionale dominante, qui vient se superposer à la première.

Que faut-il en conclure pour la France ? Tout ceci milite pour une évolution de notre stratégie militaire africaine.

### **5.2.- Déduction**

L'élargissement de cette politique à la dimension multilatérale forcera la France à diminuer encore ses forces prépositionnées. Nous devons concentrer le dispositif de bases prépositionnées. La fonction seule de stabilisation interne ne peut plus justifier une telle présence militaire en pays étranger. Les bases doivent être reconsidérées en fonction non seulement des intérêts de la France et de ceux des pays hôtes, mais aussi des intérêts de nos partenaires occidentaux. Eu égard à la fragilité politique des bases prépositionnées vis à vis de la communauté internationale et de l'opinion publique de nos partenaires européens, nous ne devons conserver que les bases présentant des atouts stratégiques certains, pour une intervention militaire d'une certaine envergure visant à contrer un perturbateur sur le continent, ou pour assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques européens.

La France doit agir de manière cohérente avec les Américains et ses partenaires européens potentiels. Elle doit choisir des partenaires africains privilégiés sur le plan militaire. Si la France veut conserver son influence, elle doit donner à la coopération militaire les moyens de ses

ambitions. Les Anglo-saxons pratiquent le prépositionnement en mer tout en s'entraînant avec les pays côtiers au cours d'exercices réguliers ; ce type de prépositionnement qui présente de nombreux avantages<sup>19</sup>. Ils peuvent ainsi coopérer avec les pays riverains entre unités militaires constituées, avec des frais d'entraînement peu élevés, et d'une manière plus acceptable pour les pays hôtes. Des forces navales et amphibies d'autres nations européennes pourraient très bien participer à des déploiements occasionnels.

Dans un contexte de non-ingérence, la coopération militaire doit viser en priorité le renforcement des Etats et de leurs moyens d'exercer l'ordre public. Le concept de renforcement des capacités de maintien de la paix ne peut exclure les puissances régionales. L'adhésion de ces dernières doit être recherchée pour asseoir l'autorité de l'OUA et renforcer sa dimension de sécurité collective.

### **5.3.- Proposition**

Nous nous sommes risqués à une application pratique qui mériterait certainement d'être plus étayée. Les choix proposés s'inscrivent néanmoins dans la logique des nouveaux objectifs politiques. Ils évitent les ambiguïtés et les faiblesses qui viennent d'être rappelées. Notre proposition tient en trois points :

- maintenir notre présence militaire en Afrique mais changer notre forme de présence, en mettant l'accent sur la coopération militaire et les déploiements navals,
- réduire nos bases prépositionnées en cohérence avec la réalité de nos intérêts stratégiques,
- améliorer notre capacité d'analyse et de renseignement.

La coopération est prisonnière de son manque de moyens. La coopération militaire doit être renforcée à la mesure de la diminution des forces prépositionnées résultant du choix plus stratégique de nos bases. Si les pays africains sont amenés à préciser davantage leurs besoins de formation, alors nous devons porter notre effort sur nos formateurs, sur leur propre formation et en particulier sur l'importance du comportement. Cette coopération doit comprendre davantage de programmes du type « groupe d'assistance technique » (anciennement appelé « détachement d'assistance militaire d'instruction » ou DAMI), très proche du concept MTT<sup>20</sup>. La participation de la gendarmerie, spécialiste de la sécurité intérieure, doit être augmentée.

En océan Indien les déploiements navals réguliers manifestent efficacement notre présence dans les pays du Golfe persique et de l'Afrique de l'Est. Nous devons consentir un effort de ce type dans le Golfe de Guinée<sup>21</sup>. La présence permanente d'une frégate depuis peu dans cette zone va dans ce sens mais est insuffisante. On pourrait y associer régulièrement des moyens

---

<sup>19</sup> Les moyens de présence navale peuvent basculer d'une zone à une autre très rapidement sans aucune contrainte juridique ou territoriale. La présence navale s'exerce de manière moins « agressive » vis à vis des pays concernés. Elle est discrète mais évolutive si le besoin se fait sentir. Bien que la mission ultime des forces navales soit toujours en définitive de se préparer au combat, une grande variété de soutien peuvent être proposés comme les missions d'évacuation de personnel civil, de secours aux victimes de catastrophe ou d'acheminement d'aide humanitaire.

<sup>20</sup> Le Commandement des Opérations Spéciales (COS) envoie depuis quelques années des détachements de ce type. Ces derniers concourent en outre efficacement à l'anticipation stratégique.

<sup>21</sup> Le Golfe de Guinée recèle des champs pétrolifères très importants : 15 % des réserves mondiales, depuis la découverte de nouveaux gisements en off shore profond (20 % du pétrole importé en France provient de cette région).

amphibies pour conduire des entraînements avec les forces africaines qui s'inscriraient dans le concept RECAMP. Cette présence pourrait également faire appel à des unités navales et amphibies européennes. Cet outil de présence est de plus en mesure de participer aux évacuations de ressortissants. Il assure ainsi aux coopérants civils, aux entrepreneurs privés et leurs familles, très nombreux sur ces côtes, des conditions de sécurité satisfaisantes.

Quelles bases conserver ? Au vu des intérêts stratégiques français, africains et plus généralement européens, Djibouti et Dakar devraient être conservées à tout prix, N'Djamena pourrait être conservée mais à certaines conditions, Libreville et Abidjan devraient être rétrocédées assez rapidement.

Djibouti et Dakar offrent toutes les deux des points d'appui techniquement remarquables pour une force d'intervention. Elles disposent de très bonnes capacités d'accueil, d'abri et de stockage pour des moyens aériens (gros porteurs) et des moyens navals (infrastructure et soutien portuaires) susceptibles d'être partagés. Djibouti permet d'agir en Afrique orientale, dans le Golfe persique<sup>22</sup> et dans l'océan Indien. Il commande l'accès à la mer Rouge par laquelle transitent plus de 20 % du trafic maritime mondial, et s'ouvre sur la plus grande rade de l'Afrique orientale (mouillage pour 4000 navires). Dakar est un des meilleurs relais maritime et aérien vers l'Afrique du Sud, le Golfe de Guinée et l'Amérique latine. Il est un élément protecteur d'une des plus grandes artères pétrolières de l'Europe. Ces deux bases intéressent également nos alliés qui en ont fait plusieurs fois usage par le passé<sup>23</sup>.

N'Djaména est une plate-forme centrale pour la zone centrale subsaharienne. Le Tchad a des frontières avec cinq Etats importants tout en étant un verrou aux portes d'un Soudan inquiétant. Cette position ne peut qu'intéresser les Etats-Unis, particulièrement vigilants vis à vis du Soudan et de la Libye. Toutefois cette base s'avère moins stratégique que les deux précédentes et pourrait être cédée si des accords de défense lisibles pour nos partenaires européens et américains ne peuvent être établis.

Abidjan et Libreville ne présentent pas d'intérêt aussi stratégique. D'autres modes de présence militaire tels qu'une coopération militaire renforcée et une présence navale régionale sont à préférer.

Le *Concept d'emploi des forces* cite l'anticipation stratégique<sup>24</sup> comme l'un des grands principes qui guide l'emploi des forces. C'est effectivement un point capital sans lequel nos quelques quarante opérations extérieures menées en Afrique depuis 30 ans n'auraient pas eu le succès qu'on leur connaît. L'anticipation stratégique est un multiplicateur de forces. Il faut l'améliorer pour la rendre accessible à nos partenaires en temps utile. Il comporte un volet technique, très important, inclue dans le C3R, et un volet humain, capital en Afrique. Notre réseau de coopération militaire peut davantage être optimisé sous ce dernier rapport. En particulier, un lien fonctionnel plus direct doit relier les coopérants militaires sur le terrain à l'EMA.



<sup>22</sup> La France a passé des accords de défense avec les E.A.U et Oman.

<sup>23</sup> Les Britanniques ont utilisés Dakar comme base intermédiaire pendant les Malouines. Les capacités aéroportuaires de Djibouti ont été utilisées par les appareils américains et allemands pour les opérations en Somalie, et par les appareils belges pour les opérations au Rwanda .

<sup>24</sup> « L'anticipation stratégique doit permettre de détecter, d'évaluer et, si nécessaire, de traiter au plus tôt, et donc au plus bas niveau de crise, toute situation de nature à présenter un risque ou une menace. »

## **5.- CONCLUSION**

Il y a trente-cinq ans, les militaires quittaient l'Algérie, empreints d'un incontestable mal-être. Ils avaient gagné la guerre qu'on leur avait demandé de mener. Leur stratégie avait obéi aux objectifs politiques, leur engagement avait été total sur le chemin de la fidélité. Las ! sans transition, la politique avait changé et s'orientait désormais vers l'indépendance : faute d'avoir préparé cette ouverture, la guerre s'achevait en tragédie, la défaite infligeant à chacun des blessures qui mettraient des années à se refermer. Le maintien de l'ordre avait été acquis exclusivement grâce à l'armée française sans qu'y soit associée une structure policière et militaire proprement algérienne.

Aujourd'hui notre politique de sécurité africaine, axée depuis des années sur une certaine forme de présence militaire, a changé. Entre fidélité et ouverture, la France, qui penche irrésistiblement vers la seconde, ne peut faire l'économie d'un choix. Notre stratégie militaire elle aussi doit en prendre acte, faute de quoi des changements brusques et non préparés, sans doute moins déchirants que ceux précédemment évoqués, sont à prévoir.

S'il faut distinguer la politique de sécurité africaine de la France, des politiques de sécurités africaines des autres pays occidentaux et des pays africains, il faut désormais raisonner en fonction des intérêts communs et des intérêts croisés des uns et des autres. Cette approche multilatérale complique singulièrement la tâche pour les militaires, mais c'est une chance pour l'Afrique. Il faut créer les conditions d'un intérêt nouveau pour l'Afrique au sein de l'Europe et traduire notre politique en actes concrets. Fort de son influence et de sa connaissance du continent africain, la France est appelée à jouer un rôle clé. Elle ne doit pas hésiter à agir en cohérence avec les Etats-Unis, et à proposer une nouvelle stratégie militaire, plus acceptable pour ses partenaires européens.

## *Annexe A : Bibliographie*

- *Livre blanc sur la défense 1994*
- *Concept d'emploi des forces (1997)*
- *Operational Maneuver From The Sea (1995)*
- *Repenser la coopération technique, bureau régional pour l'Afrique (ONU)*
  
- **BANGOURA Dominique :**  
*Les armées africaines (1960-1990), éditions CHEAM, 1992*
- **du BOIS de GAUDUSSON**  
*L'Afrique face aux conflits, éditions la documentation française, 1996*
- **DUMOULIN André :**  
*La France militaire en Afrique, éditions GRIP, 1997*
- **CHAIGNEAU Pascal :**  
*La politique militaire de la France en Afrique, éditions CHEAM, 1984*
- **LUGAN Bernard :**  
*Afrique, l'histoire à l'endroit, éditions Perrin, 1995*
- **MASSERET (rapporteur de la Commission de défense de l'UEO)**  
*La contribution de l'UEO au renforcement de la paix en Afrique centrale, 1997*
- **PAULMIER Thierry:**  
*L'armée française et les opérations de maintien de la paix, éd. LGDJ, 1997*
  
- Mémoires de géopolitiques :**
- **GBAKELA (CBA), Centrafrique :**  
*Quels enjeux pour une force africaine francophone ?*
- **RODIER (CBA) :**  
*Le retour des Etats-Unis en Afrique : quels défis pour la France et les Africains ?*
- **DESTREMEAU (LCL) :**  
*La « nouvelle » politique africaine de la France*
- **THIEBAULT (CBA) :**  
*Les conflits africains*
- **ILBOUDO (LCL), Burkina Faso**  
*Géopolitique de l'Afrique de l'Ouest*

*Annexe B : Tableau comparatif des armées africaines (chiffres 1996)*

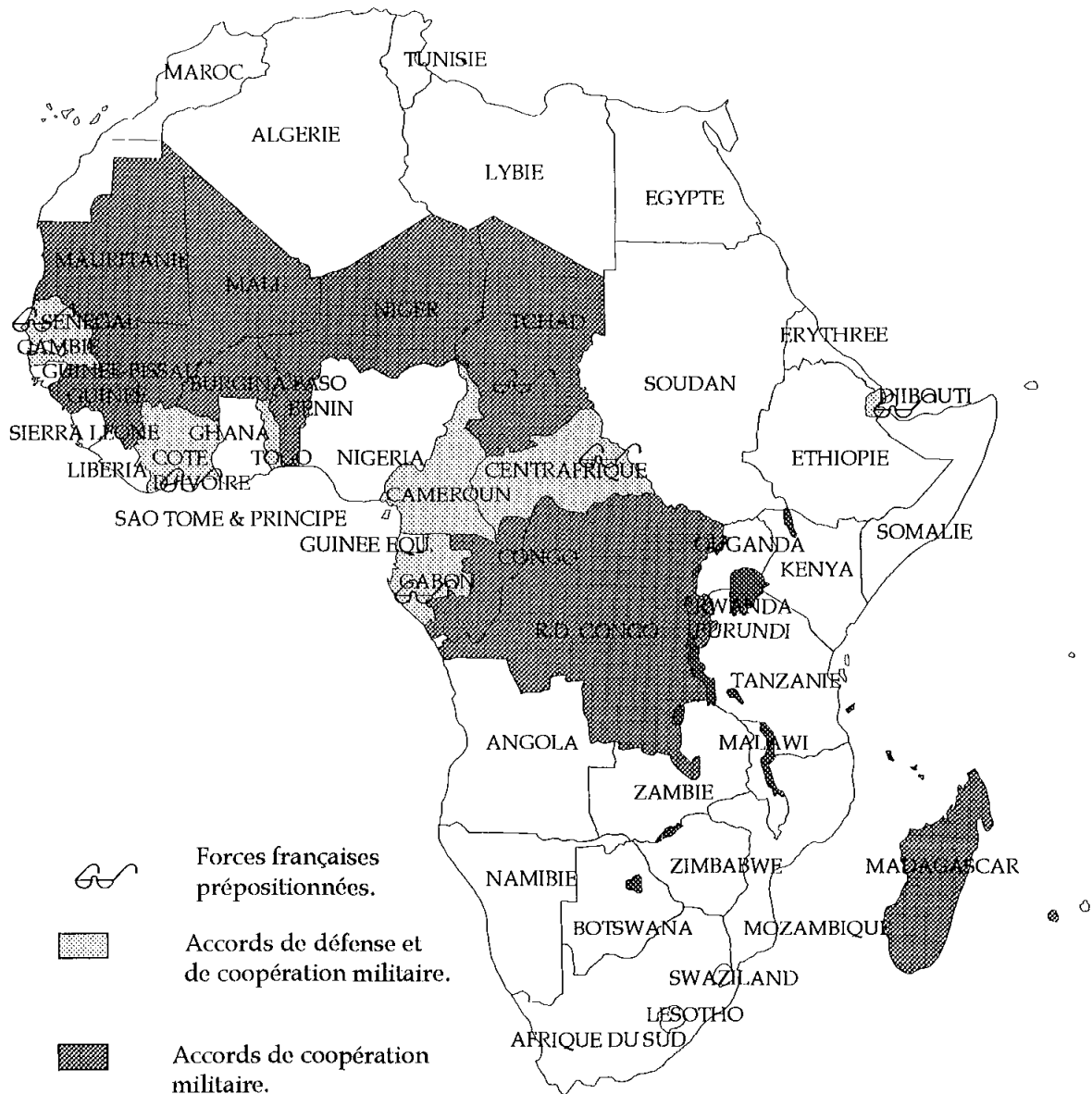
Ce tableau met en évidence la relative faiblesse démographique et militaire de la plupart des pays francophones vis à vis des pays anglophones .

PAYS	Population (en millions)	Forces armées (active, en milliers)	Chars	Bâtiment de tonnage moyen.	Avions de combat
Afrique du Sud	41,5		250	28 et 3 SM	243
Algérie	27,3	122 000	960	29 et 2 SM	170
Angola	10,7	82 000	120	12	109 *
<b>Bénin</b>	5,2	4 800	20	5 *	
Botswana	1,4	7 500	36	2	21
<b>Burkina Faso</b>	10				10
<b>Burundi</b>	6,2	12 800		4	5
<b>Cameroun</b>	12,8	14 600		15 *	14
<b>Congo</b>	2,5	10 000	40 *	6 *	22 *
<b>Côte d'Ivoire</b>	13,8	8 400	5	4	4
<b>Djibouti</b>	0,6	8 400		8	
Egypte	58	436 000	3500	77 et 8 SM	564
Ethiopie	53,4	120 000	350 *		22
<b>Gabon</b>	1	4 700		3	16
Ghana	17	7 000		4	18
Guinée	6,5	9 700	58 *	9	8 *
Kenya	26	24 200	76	6	28
Lybie	5,2	80 000	2000	54 et 10 SM *	417
<b>Madagascar</b>	13,1	21 000		1	12
Malawi	10,8	8 000		1	8
<b>Mali</b>	9,5	7 350	21	2 *	16 *
<b>Maroc</b>	26,5	200 000	524	30	96
<b>Mauritanie</b>	2,2	15 650	35	10	7
Mozambique	16,6	12 000	80	4	43 *
Namibie	1,5	8 100		3	
<b>Niger</b>	8,8	5 300			
Nigeria	108	77 100	200	61	92 *
Ouganda	18,6	50 000	20		4 *
<b>RCA</b>	3,2	4 950	4 *		
<b>Rwanda</b>	7,7	40 000	?		2
<b>Senegal</b>	8,1	13 350		10	8
Sierra Leone	4,6	6 200		3	
Soudan	27,3	119 000	390	16	50 *
Tanzanie	29	34 600	65 *	22 *	24 *
<b>Togo</b>	4	7 000	2	2	16 *
Tunisie	8,8	35 500	84	24	32
<b>ex Zaïre</b>	42,5	49 100	60	16 *	22
Zambie	9,2	21 600	30		59 *
Zimbabwe	11	45 000	40 / 242		52

\* : peu opérationnel

Nota : Les pays avec lesquels la France a des accords de défense ou de coopération figurent en caractère gras.

*Annexe C : Carte des accords de défense et des accords de coopération en Afrique*



Nota : La France vient de se retirer de la Centrafrique (mars 1998).

